



CAMP DE JOUR  
MUNICIPAL  
CONFORME

2017



# INFO-TALOUP GÉNÉRAL

## Guide du parent

**\*\* Document à conserver tout l'été \*\***



Service des loisirs, de la culture et de  
la vie communautaire

**Été 2017**

**Du 26 juin au 17 août**

Chers parents,

Tout d'abord je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre enfant au Camp Taloup de la Ville de Sainte-Adèle.

L'INFO-TALOUP constitue notre moyen de communication. Il vous sera remis toutes les semaines et vous informera des activités tenues la semaine suivante. Il sera alors important que vous vous assuriez que votre enfant vous le remette.

Aujourd'hui, vous avez entre les mains un document très important puisqu'il contient les informations concernant le fonctionnement général du camp ainsi que le déroulement régulier du camp de jour. Je vous demande alors de le lire attentivement. Il facilitera ainsi la communication entre nous. Veuillez également noter qu'il s'agira du seul INFO-TALOUP contenant l'ensemble des informations.

Enfin, je vous invite à communiquer régulièrement avec l'animateur de votre enfant ou avec l'équipe de coordination pour de plus amples informations. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

Bon été!



Marilyne Lortie  
Coordonnatrice aux loisirs  
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



## CAMP DE JOUR MUNICIPAL CONFORME



Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Camp Taloup fait maintenant partie de la grande famille des camps reconnus comme étant conformes au Cadre de référence pour les camps de jour municipaux de l'Association des Camps du Québec.

En effet, en juillet 2016, le camp a reçu la visite d'un inspecteur certifié de l'ACQ afin d'évaluer le camp, le fonctionnement, les plateaux utilisés, les compétences du personnel embauché, et ainsi s'assurer que le Camp Taloup de la Ville de Sainte-Adèle réponde aux critères de qualité et de sécurité du cadre de référence pour les municipalités.

Le Camp Taloup est fier de dire qu'il a passé le test haut la main et portera fièrement le sceau de «CAMP DE JOUR MUNICIPAL CONFORME» pour les années à venir!

Ce que ça signifie?

En plus du plaisir que les jeunes retirent au quotidien du Camp Taloup, cette certification procure aux parents :

- L'assurance de la qualité des programmes et des services offerts par notre camp;
- L'assurance de l'application de mesures de sécurité destinées à fournir un encadrement optimisé des participants tout comme une expérience de qualité;
- L'assurance de traiter avec un camp de jour municipal qui fait preuve de rigueur dans le respect des balises définies et de professionnalisme.

En résumé, un camp conforme c'est un camp de jour où la mission, les objectifs, les politiques, les procédures et les règles sur lesquels s'appuie la direction du camp de jour municipal assurent la qualité de l'expérience et la sécurité des personnes et des biens.

## MISSION ET OBJECTIFS DU CAMP TALOUP

### MISSION :

Fidèle à l'intention de la Ville de Sainte-Adèle de rendre accessible une offre de loisir variée, le Camp Taloup offre une programmation et des services d'animation diversifiés permettant à la clientèle de 5 à 12 ans de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité.

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le programme du Camp Taloup vise à :

- offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages;
- contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie;
- permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu.

## FONCTIONNEMENT

Horaire du camp de jour : Lundi au vendredi : 9 h à 16 h

Lieu de rassemblement (arrivée et départ) :

L'accueil pour l'arrivée et le départ des enfants du camp se déroulera le matin entre 8 h 55 et 9 h et le soir entre 15 h 50 et 16 h sous l'esplanade à la Place des Citoyens située au 999, boulevard Sainte-Adèle.

Arrivée au camp :

Par souci de sécurité, le parent doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au camp et se présenter à l'animateur responsable de la prise des présences du groupe de son enfant.

Si vous déposez votre enfant sans avertir, vous ne pourrez pas tenir le camp responsable si votre enfant décide de ne pas se présenter au camp de jour.

Départ du camp :

Il est primordial lors de l'inscription de donner le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant au camp. Les parents et/ou les personnes autorisées doivent OBLIGATOIREMENT signer la feuille de présence au départ de votre enfant afin d'assurer une sécurité absolue pour votre enfant.

### POLITIQUE DES DÉPARTS SÉCURITAIRES

Si une personne ne figure pas sur la liste des personnes autorisées à quitter avec votre enfant, les animateurs se réserveront le droit de demander une pièce d'identité et d'appeler les parents pour s'assurer que l'enfant puisse partir avec cette personne. S'il n'y a pas de réponse, nous refuserons de laisser partir votre enfant avec cette personne, et ce, même si votre enfant la connaît très bien.

Arrivée tardive ou départ hâtif :

Si vous amenez votre enfant après 9 h ou venez le chercher avant 15 h 50, il est de votre responsabilité de trouver le groupe de votre enfant afin de le confier à son animateur ou de signer la feuille de présence pour le départ.

À cet effet, vous pourrez consulter le tableau « Où sommes-nous » du Camp Taloup afin de savoir où se trouve le groupe de votre enfant. Le tableau sera situé dans le hall d'entrée de la salle côté parc de la Place des Citoyens. Vous pouvez aussi vous référer au bureau des coordonnateurs.

Enfant malade :

Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de le garder à la maison pour éviter de contaminer les autres enfants. Il n'est pas nécessaire de contacter le camp. Si votre enfant ne se présente pas au lieu d'accueil matinal, nous le considérerons comme absent. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone.

## HALTE TALOUP

**Horaire de la halte :** Lundi au vendredi : 7 h 30 à 9 h / 16 h à 18 h

- L'arrivée et le départ des enfants se font à la table d'accueil dans le portique de la salle côté parc de la Place des citoyens (salle située à l'arrière de la Place des Citoyens). Par souci de sécurité, le parent doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au service de garde et se présenter à la coordonnatrice du Service de garde qui prendra soin de prendre les présences.
- Si vous désirez bénéficier du service de garde sur une base occasionnelle, vous pouvez vous procurer une carte qui donne accès à **20 périodes de 30 minutes**. Celle-ci coûte **30 \$** pour les résidents et **60 \$** pour les non-résidents et elle est valide pour tous les enfants d'une même famille et est payable dès la première utilisation.
- Des frais de retard s'appliqueront lorsque l'enfant quitte le service de garde après 18 h ou si l'enfant n'est pas inscrit et ne possède pas de carte. Pendant les heures du service de garde, vous pourrez payer des frais de **dépannage de 3\$ par enfant par période de 30 minutes. Après 18 h, des frais de 1\$ par minute vous seront chargés**. Il est à noter que ces frais sont payables IMMÉDIATEMENT en argent comptant seulement.

## INFORMATION SUR LE PARTICIPANT ET PRISE DE MÉDICAMENT

Si des informations concernant votre enfant venaient à changer au courant de l'été, nous vous demandons de nous les communiquer dans les plus brefs délais (coordonnées, maladies, allergies, etc.)

Un formulaire devra à ce moment être complété par le parent afin que l'équipe de coordination puisse effectuer les modifications nécessaires sur la fiche de votre enfant.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons aussi de nous informer de toute prise de médicament afin que nous prenions les mesures nécessaires pour qu'il soit administré tel que prescrit.

## À APPORTER AU CAMP DE JOUR

### Dans son sac à dos :

- De la crème solaire
- Un maillot de bain décent et une serviette
- Gilet de sauvetage (obligatoire pour les enfants de 5 à 8 ans)
- Une bouteille d'eau

### Dans sa boîte à lunch :

- Un repas froid et santé
- 2 collations (au minimum)
- Jus ou bouteille d'eau
- Un sachet de type «icepak» pour la conservation des aliments
- **À éviter : Aliments à teneur élevée en sucres raffinés (bonbons, boissons gazeuses, pâtisseries, etc.)**

### ATTENTION AUX ALLERGIES!

Veillez ne pas apporter d'aliments pouvant contenir des traces de noix ou d'arachides, ainsi que des fruits de mer.

*\*\* Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veuillez noter que tous les **objets perdus qui n'auront pas été réclamés** seront remis à des organismes de bienfaisance dès la fin du mois d'août. \*\**

### SAINES HABITUDES DE VIE!!!

Une saine alimentation est de mise dans les programmes de camp de la Ville de Sainte-Adèle. Nous vous demandons de fournir un dîner santé et adéquat à votre enfant afin qu'il ait l'énergie nécessaire pour profiter pleinement de sa journée.

### À NE PAS APPORTER AU CAMP DE JOUR

- Argent de poche
- Objets précieux
- Cellulaires, jeux électroniques, jeux personnels
- Médicaments non prescrits
- Les bouteilles en verre et les thermos dont l'intérieur est en verre

\*\* Veuillez noter que tout objet se retrouvant dans cette liste sera **confisqué** pour la journée. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

### CODE VESTIMENTAIRE

Ce que votre enfant doit porter :

- Des souliers adéquats (pas de talon haut ou de «gougounes»)
- Des vêtements adéquats (la vie de camp de jour peut parfois être salissante)
- Son chandail de camp de jour lors des sorties
- Une casquette ou un chapeau

### CHANDAIL DE CAMP

Pour la sécurité des enfants, prenez note que **le port du chandail de camp est obligatoire lors des journées de sortie**. Par ailleurs, notez qu'il est extrêmement important que vous identifiez le chandail de votre enfant. Ainsi, si votre enfant a perdu son chandail, il sera facile pour nous de vous le remettre.

Si votre enfant perd ou oublie son chandail, il est à noter que les frais pour le remplacement ou l'achat d'un nouveau chandail seront de 10\$.

### PLAGE ET VFI

Les enfants inscrits au Camp Taloup ont la chance de profiter, à l'occurrence d'une heure par jour, de la magnifique plage du lac Rond.

NOUVEAUTÉ!!! Par mesure de sécurité, le port du VFI est dorénavant obligatoire pour tous les enfants âgés de 7 ans et moins. Toute demande de dérogation devra être approuvée par un membre de l'équipe de sauveteur de la plage après que votre enfant ait passé un test de nage.

**Par mesure de sécurité, si votre enfant doit porter un VFI, un bracelet rouge lui sera donné en début de semaine. Le contrôle du port de VFI sera de cette manière mieux contrôlé. Nous demandons votre collaboration afin de le conserver au poignet de votre enfant pour la semaine. Soyez assuré que ce bracelet est hypoallergène et antibactérien.**

Afin que chacun puisse profiter à 100% de son temps de plage, nous recommandons fortement que les enfants ayant besoin de porter un VFI (vêtement de flottaison individuel) l'apporte avec lui chaque jour.

## SORTIES

Une sortie différente est organisée les mardis de chaque semaine. **Surveillez l'INFO-TALOUP hebdomadaire**, pour toutes les informations relatives à la sortie (la description de la sortie, les heures de départ et d'arrivée et le matériel à apporter).



### RETARDS

Il est important de respecter l'heure de départ mentionnée dans l'INFO-TALOUP pour chaque sortie. Il est à noter que les heures varient d'une semaine à l'autre et que **nous ne pourrons pas attendre les retardataires**. Advenant un retard, il sera de la responsabilité du parent d'amener l'enfant à l'endroit de la sortie.

**\*\* N.B. Pour des raisons de sécurité, le port du chandail de camp de jour est obligatoire durant les sorties. Un enfant n'ayant pas son chandail peut se voir refuser son départ en sortie. \*\***

En cas de mauvaise température, nous prendrons la décision tôt le matin d'annuler, de reporter ou de maintenir la sortie. Soyez assurés que le bien-être de votre enfant est notre priorité.

## MARDIS-ALTERNATIFS, ET SI...

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la sortie, une journée thématique haute en couleur sera organisée chaque mardi.

Cette année, la thématique et si..., saura bonifier nos journées d'activités spéciales organisées pour les enfants restant au camp!

Soyez assuré que le plaisir sera au rendez-vous!

## ACTIVITÉS SPÉCIALES

À quelques reprises pendant l'été, des activités spéciales seront organisées pour tous les enfants du camp de jour. Ateliers, journées thématiques et autres activités surprises hautes en couleur sont au rendez-vous!

**\*\* Surveillez les Info-Taloup hebdomadaires pour toutes les informations concernant ces activités. \*\***

## DANSE



**le Jeudi 20 juillet**, les animateurs du Camp Taloup auront le plaisir d'accueillir les enfants au Centre communautaire Jean-Baptiste Rolland pour une soirée tout en musique et en plaisir!!!

Surveillez l'Info-Taloup de la semaine # 4 pour toutes les informations concernant cette activité.

### **SOIRÉE D'INFORMATION ET DE PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE**

Toute l'équipe de coordination du Camp Taloup 2016 aura le plaisir de vous accueillir pour une rencontre d'information à la Place des Citoyens le mardi 13 juin à compter de 19 h.

Lors de cette soirée, l'équipe de coordination se fera un plaisir de vous expliquer tout le déroulement du camp et répondre à vos questions.

### **SPECTACLE DE FIN D'ÉTÉ**

Un spectacle de fin d'été aura lieu le jeudi 17 août sous l'Esplanade à la Place des Citoyens, accompagné d'un vernissage des projets artistiques qui auront été organisés par notre toute nouvelle Spécialiste thématique. Nous vous informerons des détails au courant de l'été.

Notez que les enfants travailleront très fort tout au long de l'été afin de préparer ce vernissage et ce spectacle! Leur présence est fortement souhaitée!

Soyez-y! ☺

### **ÉQUIPE D'ANIMATION, FORMATIONS ET PREMIERS SOINS**

L'équipe du camp de jour est impatiente de débiter l'été au camp! Mais avant tout, il faut qu'elle se prépare de façon adéquate. Vous trouverez donc ci-dessous un aperçu des formations et du rôle des membres de l'équipe.

#### **Les animateurs**

Pour être embauchés dans un des programmes de camp de la Ville de Sainte-Adèle, tous les animateurs doivent être âgés de 16 ans et détenir leur certification DAFA (Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs). Cette certification de 35 heures est portée sur les techniques d'animation, l'encadrement du groupe, la gestion de la discipline, le service à la clientèle, la connaissance des enfants, l'art de la programmation, la loi et beaucoup d'autres sujets. Une fois embauchée, l'équipe d'animation reçoit une seconde formation de 7 heures donnée par une firme reconnue par l'Association des Camps du Québec qui se nomme «Remue-Méninges» sur les aspects de l'animation que le Service des loisirs désire mettre en avant plan pendant la saison estivale.

#### **Les accompagnateurs**

Les accompagnateurs des enfants différents reçoivent la même formation que les animateurs une fois embauchés, en plus d'une formation spécialisée en accompagnement. Ils ont aussi la chance de travailler en étroite collaboration avec notre éducatrice spécialisée ainsi que les intervenants sociaux de différents organismes pendant l'été.

#### **L'équipe de coordination**

L'équipe de coordination reçoit aussi une formation de 14 heures donnée par la firme de formation «Remue-Méninges». Cette formation est axée, entre autres, sur le service à la clientèle, l'encadrement de personnel, la gestion du risque et de la crise et l'organisation générale du camp de jour.



**Premiers soins**

Tout le personnel du camp de jour a suivi une formation en premiers soins de 8 heures, incluant le RCR et le DEA. Chaque équipe d'animation garde une trousse de premiers soins dans son sac à dos. Il y a également une trousse de premiers soins pour le camp et le service de garde dans le bureau des coordonnateurs ainsi que dans le coin infirmerie de la Place des citoyens.

## CODE DE VIE

Tous les participants du Camp Taloup devront se conformer au code de vie du camp que voici :



### CODE DE VIE ET ÉCHELLE DE SANCTIONS DU PARTICIPANT AU CAMP TALOUP DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE (Document à conserver)

#### LES RÈGLES DU CAMP TALOUP :

1. Je me respecte et je respecte les autres
2. J'adopte en tout temps un comportement sécuritaire
3. Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état
4. Je dis avec des mots ce que je ressens et je cherche des solutions à mes conflits ou en cas de problème...
5. Je participe activement aux activités avec une attitude positive
6. J'écoute et je respecte les consignes du camp de jour et de mon animateur

#### ÉCHELLE DE SANCTIONS :

<b>Billet rose:</b>	Les bons comportements, les efforts et la constance seront soulignés par un BILLET ROSE remis par l'animateur. Après l'accumulation de 3 billets, l'enfant aura droit à un privilège qui sera choisi avec son animateur.
<b>Billet vert:</b>	L'enfant qui reçoit un BILLET VERT doit le faire signer par le parent. Ce billet sert à aviser le parent qu'il y a eu une problématique avec son enfant au camp. Le système de sanction est donc enclenché.
<b>Billet jaune :</b>	L'enfant qui reçoit un BILLET JAUNE doit le faire signer par le parent et une rencontre avec le parent sera nécessaire afin de trouver des pistes de solutions pour que l'enfant fonctionne bien au camp.
<b>Billet rouge :</b>	L'enfant qui reçoit un BILLET ROUGE doit le faire signer par le parent. Ce billet signifie que le comportement de l'enfant est grave et que le processus de sanction (suspension et/ou expulsion) est entrepris.
<b>Billet noir :</b>	L'enfant qui reçoit un BILLET NOIR est automatiquement expulsé du camp.

#### PROCESSUS D'INTERVENTION POUR DES AVERTISSEMENTS RÉPÉTÉS EN RAPPORT AU CODE DE VIE :

- Suite à plusieurs avertissements sur un comportement allant à l'encontre des règles du camp, l'enfant sera rencontré par l'éducateur spécialisé et se verra remettre un BILLET VERT.
- Si le comportement reste inchangé, un BILLET JAUNE sera donné à l'enfant lors d'une rencontre avec l'éducateur spécialisé et une rencontre avec le parent et l'éducateur spécialisé sera nécessaire.
- Si, suite à cette deuxième intervention de l'éducateur spécialisé, l'enfant ne démontre pas un changement flagrant de son comportement, un BILLET ROUGE lui sera remis par l'éducateur spécialisé, une rencontre avec le parent, l'éducateur spécialisé et la direction du camp ainsi qu'une suspension seront alors nécessaires.

- Si, après toutes ces étapes, le comportement reste le même, un BILLET NOIR sera donné par l'éducateur spécialisé et il y aura une rencontre avec le parent, l'éducateur spécialisé et la direction du camp expliquant la nécessité de l'expulsion.

#### **PROCESSUS D'INTERVENTION POUR LES GESTES GRAVES ET DANGEREUX :**

- L'enfant se voit attribuer automatiquement un BILLET ROUGE suite à une intervention de l'éducateur spécialisé. Il y aura aussi une rencontre avec le parent, l'éducateur spécialisé et la direction de camp et une possibilité de suspension. Lors de cette rencontre, nous donnerons à l'enfant un avis d'expulsion pour la récurrence de ce même geste ou d'un geste de même gravité.
- Si le comportement se répète encore une fois, un BILLET NOIR sera remis, il y aura une intervention de l'éducateur spécialisé et une rencontre avec le parent, l'éducateur spécialisé et la direction du camp expliquant la nécessité de l'expulsion.

#### **EXPULSION AUTOMATIQUE**

- Aucune forme de violence ou d'intimidation ne sera tolérée (bagarre, menaces verbales, insultes et/ou langage vulgaire, geste dangereux pour soi et pour les autres, etc.).
- Dans le cas où un enfant est surpris à voler, consommer ou vendre de l'alcool ou des drogues, l'expulsion sera immédiate.
- Également, dans le cas de gestes graves mettant la santé et la sécurité de l'enfant ou des enfants du camp en danger, l'expulsion peut également être immédiate.

#### **AVIS AUX PARENTS**

Les BILLETS VERTS sont envoyés aux parents par l'enfant et doivent revenir signés le lendemain.

Veuillez noter que les parents doivent avoir un comportement envers le personnel qui respecte le Code de vie. Tout parent qui ne coopère pas peut voir son enfant expulsé du camp de jour.

#### **IMPORTANT**

La Ville de Sainte-Adèle comprend que certains enfants ayant des difficultés au niveau de leur comportement peuvent demander un encadrement plus particulier. C'est pourquoi un éducateur spécialisé est embauché et est, en tout temps, sur place pour supporter l'équipe d'animation et proposer des solutions aux enfants et aux parents, afin de faciliter l'intégration de l'enfant dans notre camp de jour.

Néanmoins, dans la mesure où la présence d'un enfant au camp de jour engendre une contrainte excessive au bon travail de l'animateur ou de l'éducateur spécialisé et nuit à la qualité des services offerts aux autres enfants inscrits, la Ville peut se voir dans l'obligation de prendre une décision qui s'impose. Un enfant qui serait incapable de participer aux activités du camp en respectant les règles émises au Code de vie pourrait alors se voir exclu définitivement du camp.

## ADMINISTRATION

### Crédit d'impôt :

La Ville de Sainte-Adèle transmettra en février 2018 un relevé 24 à chaque famille qui aura inscrit son ou ses enfants au camp de jour. Il est de votre responsabilité de nous aviser de tout changement d'adresse ou de courriel le plus tôt possible.

### Remboursement :

L'inscription à tous nos programmes de camp n'est aucunement remboursable, modifiable ou transférable.

Aucune demande de remboursement, demande de transfert ou demande de modification des semaines auxquelles vous avez inscrit votre enfant ne sera acceptée pour les programmes du camp de jour. Pour cette raison, lors de l'inscription, nous vous demandons de vous assurer de sélectionner les bonnes semaines de camp. Dans l'optique où vous inscrivez votre enfant à la sortie, assurez-vous qu'il pourra y être présent.

## L'INFO-MEUTE DU NORD HEBDOMADAIRE

**\*\* RESTEZ INFORMÉ!!! \*\***



Vous sera envoyé par courriel le jeudi pour la semaine à venir



Nous aurons également quelques copies sur place à compter du lundi matin



Disponible sur le site internet de la Ville de Sainte-Adèle sous l'ongle Service des loisirs/Camp de jour (Section documents Meute du Nord)

## QUESTIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions, n'hésitez pas à venir rencontrer les animateurs ou les coordonnateurs du Camp Taloup. Nous sommes toujours heureux de connaître votre opinion.

### Personnes à contacter entre 9 h et 16 h (du 26 juin au 17 août seulement)

Coordonnateurs : Bigoudis et Sushi

Téléphone : 450 229-2921, poste # 302

Courriel : [campdejour@ville.sainte-adele.qc.ca](mailto:campdejour@ville.sainte-adele.qc.ca)



### Service des loisirs, de la vie communautaire et de la Culture

Secrétariat : 450 229-2921, poste # 244

Coordonnatrice aux loisirs, Marilyne Lortie : 450 229-2921, # 245



